

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2015-163
Direction de l'urbanisme
Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti
Objet : Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville
Date : Le 30 septembre 2015

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 15 juillet dernier, le conseil de la Ville adoptait le Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme. Ce règlement sera en vigueur lors de la publication de l'avis de promulgation qui suivra la nomination des membres du comité.

Ce règlement précise, dans son 4<sup>e</sup> article, que le comité est composé du président de chaque arrondissement ainsi que de six personnes qui résident sur le territoire.

De plus, pour assurer une alternance dans la durée des mandats des membres non élus, le règlement prévoit que trois de ces membres sont nommés pour un premier mandat d'une durée d'un an et que les trois autres membres sont nommés pour un premier mandat d'une durée de deux ans. Les mandats sont renouvelables, pour une durée maximale de 4 ou 5 ans selon le cas.

En parallèle de cette démarche d'adoption réglementaire, un appel de candidatures a été lancé. La Direction de l'urbanisme a reçu 43 candidatures durant cette période.

À la suite du processus de sélection, la Direction de l'urbanisme propose la nomination des membres non élus suivants, selon la durée du premier mandat spécifié:

- David Audet, pour un premier mandat d'une durée de deux ans
- Jean Desautels, pour un premier mandat d'une durée d'un an
- Nicole Dussault, pour un premier mandat d'une durée de deux ans
- Bertrand La-Rue, pour un premier mandat d'une durée de deux ans
- Christine Marion, pour un premier mandat d'une durée d'un an
- Esther Poiré, pour un premier mandat d'une durée d'un an.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2015 \_\_\_\_\_ 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 30, 09, 2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Il serait souhaitable que l'adoption de la résolution nommant les membres soit faite à la prochaine séance du conseil de ville.

Publication de l'avis de promulgation du Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme : 21 octobre 2015

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**



Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de nommer les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Réjean Lamontagne et Michel Turner à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme créé par le Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant à la date de l'entrée en vigueur de ce règlement et de nommer, à titre de membres de ce comité, les personnes suivantes pour un mandat débutant à la date de l'entrée en vigueur de ce règlement dont la durée est ci-après déterminée:

- Jean Desautels, Christine Marion et Esther Poiré : mandat d'un an
- David Audet, Nicole Dussault et Bertrand La-Rue : mandat de deux ans.

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de nommer XXX à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et XXX à titre de vice-président de ce comité.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :

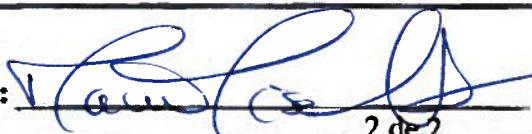
Préparé par : Hélène Jomphe 		Titre d'emploi : chef de service des comités d'urbanisme et du milieu bâti	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 			Date : 2015 / 09 / 30

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---



---

Signature de la Direction générale :  Date : 2015 / 10 / 08